

## Recrutement d'un agent technique espaces verts

La commune de Broons recrute un agent technique polyvalent, sur un poste à dominante espaces verts, **en contrat CDD à temps plein**. L'agent technique aura pour mission principale l'entretien et la valorisation des espaces verts, avec une polyvalence dans d'autres missions (voirie, propreté urbaine, manifestations, toutes autres demandes du responsable des services techniques). Permis B exigé.

Renseignements et candidatures directement en mairie de Broons ou à : [accueil.mairie@broons.fr](mailto:accueil.mairie@broons.fr) / **02.96.84.60.03**

## Attention au démarchage téléphonique et/ou à domicile !

**Dinan Agglomération appelle les particuliers à la vigilance !** Méfiance suite à la **recrudescence de démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur **les communes de Dinan Agglomération !**

**Conseils de vigilance**

- **Ne divulguez aucune information confidentielle** (N° d'avis fiscal, N° de référent fiscal, Avis d'imposition, Taxe foncière, Copie de la carte d'identité,...)
- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé (le délai à partir du moment où l'équipement a été livré à domicile mais n'est toujours pas en cours d'installation → **l'ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement** - est à votre disposition pour vous aider à vous rétracter. Contact : **02.96.61.50.46**).
- Il n'est pas possible de se rétracter après avoir signé un devis sur un salon d'exposants.
- Exigez un devis précis : décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation, s'il vous est proposé.
- Demandez des devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Privilégiez les entreprises locales et vérifiez que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier des aides financières. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : [francerenov.gouv.fr](http://francerenov.gouv.fr)
- Contactez l'Espace Conseil France Rénov' de Dinan Agglo, service public gratuit, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 02.96.87.42.44**. ou par mail [infoenergie@dinan-agglomeration.fr](mailto:infoenergie@dinan-agglomeration.fr)

## Dispositif CLAS

Nous recherchons des bénévoles pour accompagner des collégiens (6<sup>ème</sup>) dans leur organisation.

A raison d'au moins une fois par semaine, vous aurez sous votre responsabilité un groupe d'enfants (3 ou 4) pour les aider à s'organiser dans leur travail et devenir plus autonomes.

Ce dispositif est mis en place par la ville de Broons et les professeurs principaux des 2 collèges.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'accueil périscolaire.

Mathilde ANGOT – **02.96.41.11.87** –

Impasse de la Madeleine – 22250 BROONS

## Permanences du conciliateur de justice

Prochaines permanences de la conciliatrice de justice :

Jeudis 2 et 9 février 2023.

Prendre rendez-vous au 02.96.84.60.03.

## ENTREPRISES

## Ch'ris menuisier-plaquiste

Nouvelle entreprise, située 26 rue des Etangs, Christophe OUDIN vous propose de faire vos petits travaux en tous genres, pose de fenêtres, parquet, escaliers, terrasse, salle de bains, cuisine.

Tél : **06.99.71.25.49** ou **09.87.74.88.26**

## Restaurant le Midi Vin

Le Midi Vin sera ouvert le mardi 14 février au soir pour la Saint Valentin.

Pensez à réserver.

Tél 02.96.41.03.97 ou 06.12.49.36.15.

## PETITES ANNONCES

A vendre :

\*Meuble télévision, 8 € / combiné frigo-congélateur, « Curtis », H : 1.54, P : 0.50, L : 0.57, 120 € / karcher pour faire les carreaux, 30 € / lampe harnais pour course à pied, 80 €, **06.21.10.21.28**.

\*Table ovale de salle à manger en chêne massif avec rallonge, petit prix / vélo d'appartement / établi menuisier / barrière de sécurité enfant, **06.38.79.66.56**.

Recherche :

\*Dame, en retraite, recherche F3 de plain-pied, 60 m<sup>2</sup> à Broons ou ses environs, 500 € maximum, **06.89.59.35.86**.



Mercredi 25 janvier 2023 – N° 628

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS

Abonnement annuel en mairie : 25 € pour un envoi à chaque numéro

Tel : 02.96.84.60.03. E-mail : [accueil.mairie@broons.fr](mailto:accueil.mairie@broons.fr) Site Internet : [www.broons.fr](http://www.broons.fr)



## INFORMATIONS MUNICIPALES

## Prochaine collecte de sang à Broons

Les réserves de sang ont dramatiquement baissé au niveau national. Plus que jamais, les établissements de santé ont besoin de votre solidarité.

La prochaine collecte pour notre canton est organisée :

**le mardi 6 février 2023,**

de 14h15 à 18h45

à la salle des fêtes de BROONS,

Cette collecte de sang est organisée **uniquement sur rendez-vous** :

- soit par **téléphone** auprès de l'EFS de Saint-Brieuc au **02 96 94 31 13**
- soit sur le **site [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)**, rubrique « Rendez-vous en ligne » : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

## Le Conseil de développement de Dinan Agglomération, qu'est-ce que c'est ?

Un Conseil de développement est une **instance citoyenne** qui sert à **débattre, s'informer et apporter son point de vue sur les défis à relever et les projets à conduire pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants**. Il permet de construire collectivement des avis et faire des propositions, adressés ensuite aux élus.

Ce Conseil n'est pas un club de citoyens « experts » mais il peut revendiquer une expertise spécifique : la démocratie participative et la participation citoyenne. Il est à l'écoute des initiatives et des envies locales. Il contribue au rapprochement entre les élus, les services de l'agglomération et les habitants.

## Qui peut participer ?

Le conseil de développement réunit tous ceux qui souhaitent contribuer à l'avenir du territoire : habitants, associations, entreprises et acteurs de Dinan Agglomération.

Les membres sont des bénévoles, personnes morales et personnes physiques.

## Quels sont les engagements des membres ?

- Débattre avec tolérance et respecter la parole de chacun-e ;
- Faire preuve de discrétion par rapport aux informations données à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;
- Être assidu et participer activement aux travaux du Conseil (commissions, groupes de travail ou plénières) ;
- Ecartier tout enjeu partisan et/ou parti politique ou religieux.

## Quelle est la procédure ?

Déposez votre candidature en ligne, sur le site internet du Conseil de Développement, jusqu'au 17 février 2023

## FESTIVITES EN JANVIER ET FEVRIER (Salle des Fêtes)

## Vendredi 27 janvier :

Concours de belote, club de l'Amitié

## Samedi 4 février :

Loto organisé par l'école Saint-Joseph

## Dimanche 5 février :

Spectacle de l'Ecole Saint Joseph

## ÉTAT-CIVIL

## Naissances :

10/01/2023 : Hanaë SAMSON

18/01/2023 : Maël NIZAN

## Décès :

17/01/2023 :

Mme Christiane LEBÉ

née BERHAULT, 27 rue de la Barrière, 93 ans.

19/01/2023 :

Mme Jeannine DELAHAYE

née COULAN, 17 rue Charles Sangan, 96 ans.

## POUR MÉMOIRE

Groupe médical : **02.96.84.61.47**

Groupe vétérinaire : **02.96.84.61.46**

**SAUR** : **02.22.06.45.09**

(astreinte fuite d'eau et casse

eau potable)

Maison

intercommunale : **02.96.84.72.75**

Dinan

Agglomération : **02.96.87.14.14**

Déchetterie :

**02.96.84.70.56**

lundi, mercredi, samedi : 9h à 12h

et 14h à 17h30 et vendredi de 14h à

17h.

Gendarmerie :

**02.96.84.60.17**

lundi de 14h à 18h, mercredi et

samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

## Les vœux du Maire 2023

Chers Broonaises, chers Broonais,

Voilà maintenant six ans que j'ai pris, avec l'équipe municipale, les rênes de la commune.

Avec trois ans de COVID, une guerre aux frontières de l'Europe, une explosion du coût de l'énergie, des sécheresses récurrentes, on ne peut pas dire que tous ces évènements improbables, aient contribué à la sérénité et à la bonne marche des affaires en général et communales en particulier.

Mais pendant tout ce temps, avec les adjoints et les conseillers, nous avons continué à avancer et à nourrir des projets pour le bon fonctionnement de la commune qui a pour objectif le bien-être de ses habitants.

Nos services, qu'ils en soient remerciés, nous permettent de mener à bien ces divers aménagements.

L'an passé en matière de travaux, la réfection totale de la rue de la Madeleine et l'embellissement du cimetière ont été les principales réalisations.

L'aménagement de la cour de l'école Louise Briand, la création de nouveaux vitraux, l'agrandissement des hangars des services techniques, la construction du bâtiment pour les chars du carnaval, les huisseries du cabinet médical, la vidéo protection, l'arrivée de la fibre, la vente de tous les terrains du lotissement de l'Artillerie n'en sont pas moins des opérations importantes.

La démolition, dans le Bellouard, du bâtiment de l'ancien collège, qui faisait le pendant avec la maison des associations, tout en préservant le préau, a permis d'ouvrir un espace intéressant sur les belles longères en pierres jusqu'alors cachées et qui donne la possibilité de créer des lieux d'occupation supplémentaires pour les associations.

Ces travaux s'inscrivent dans notre programme « Petite Ville de Demain » de manière à façonner le paysage Broonais pour les décennies à venir. Pour le bureau d'étude, ce secteur a un fort potentiel de développement.

L'année passée, les opportunités d'acquisitions foncières ont également permis de nous préserver dans ce sens afin de permettre à la commune de répondre aux projets de constructions immobilières et commerciales.

Notre commune reste très attractive et il serait dommage de laisser passer des occasions de favoriser le commerce et d'accroître les services à la population.

L'année passée a été riche en installations et en reprises d'enseignes, on ne peut que s'en réjouir, pour preuve la réhabilitation totale de l'espace occupé jadis par les Ets Delahaye, rue du Bellouard.

Je profite de ce bulletin pour saluer tous les nouveaux commerçants et habitants qui, par leur installation, valorisent notre cité.

Pour dire un mot de la population, les derniers recensements continuent de nous maintenir juste en dessous des 3 000 habitants, gageons que l'augmentation spectaculaire des naissances en 2022 conjuguée à l'arrivée de nouvelles familles nous fera dépasser cette barre symbolique dans l'avenir.

L'avenir immédiat, ce sont les projets pour 2023. Il nous faudra tout d'abord renouveler le label « Village Etape », si important pour capter des visiteurs. Nous finirons la deuxième tranche de l'aménagement du cimetière ainsi que les dernières tranches de la vidéo protection, souvent réclamées pour sécuriser certains secteurs.

Les travaux les plus importants concerneront l'aménagement de la rue de la Gare, du Giratoire de Neufarhn jusqu'à la RN 12.

Nous interviendrons pour refaire le toit de la salle omnisport du Chalet en étudiant la possibilité d'y placer des panneaux photovoltaïques. La réfection du toit de l'école maternelle Louise Briand est également prévue.

Nous lancerons l'étude pour refaire, dans les années qui viennent, les voiries très dégradées : rue du Puits, rue du Vieux Chemin, rue des Rameaux, impasse Jean Miriel. Concernant les effacements, il nous reste la longue rue du Moulin à la gare à programmer.

La livraison de la piscine par Dinan Agglomération au second semestre 2024, si tout va bien, va nous amener à réfléchir à l'aménagement des abords, voirie et parking qui sont à la charge de la commune.

De son côté, le CCAS, en collaboration avec la commune, va continuer sa réflexion sur le projet de construction d'habitats individuels seniors sur l'espace à l'arrière de l'EHPAD Michel Lamarche.

Comme vous le voyez, nous avons largement de quoi nous occuper et tout ceci se fera suivant nos moyens, en essayant de ne pas augmenter la pression fiscale. Nous ferons en fonction de ce que nous avons et suivant les aides que nous recevrons.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier tous ceux qui s'investissent dans le fonctionnement des associations car c'est aussi l'une de nos richesses.

Souhaitons que 2023, après ces temps difficiles, nous apporte un peu de clarté dans nos vies quotidiennes et pour pallier les restrictions d'énergie :

Suivons le conseil éclairé de l'Abbé Pierre,

« un sourire coûte moins cher que l'électricité  
mais il donne autant de lumière ».

Bonne année à tous.

**Le Maire,  
Denis LAGUITTON**